

DEL-2024-40

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2024

Secrétaire de séance :
DAGORNE Léo

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 10
Pouvoirs : 4
Votants : 14
Ne prend pas part : 0

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Les administrateurs

KOMITES Pénélope
AKKARI Maya
BROSSEL Colombe
COBLENCE Emmanuel
SIMONDON Paul
CONNAULT François
BIRABEN Anne
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
MARINETTI Angela
LECOQ Jean-Pierre
BONNEAU Stéphanie
LANNIBOIS-DREAN Hélène
GILAT Sylvain
DAGORNE Léo
RIBON Pascale

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 29 novembre 2024 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : ADHESION A L'ABONNEMENT WILEY POUR L'ANNEE 2025 - GROUPEMENT DE COMMANDE ABES

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de la Commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relative aux groupements de commande ;

Vu la convention unique de constitution et d'adhésion au groupement de commandes permanent en date du 1^{er} janvier 2021 porté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) d'une durée de 3 ans reconductible tacitement par période de 3 ans,

Vu la délibération n°3 du Conseil d'administration en date du 18 mars 2022 approuvant l'adhésion au groupement de commande ABES aux fins de bénéficier du marché WILEY pour la période 2022-2024 ;

Considérant que la participation de l'ESPCI au groupement de commandes porté par l'ABES lui permet de bénéficier d'une coordination des achats et d'une massification par la mise en commun des besoins en termes de publications scientifiques qui permet de réduire les coûts unitaires.

Considérant que le marché 2022-2024 avec l'éditeur WILEY arrive à échéance et que le groupement de commande ABES a négocié sa prolongation pour un an ,

Considérant que le montant de l'adhésion pour l'année 2025 demeure identique à celui de l'année 2024, soit 40 881,78 euros hors taxe,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : l'adhésion de l'ESPCI à l'abonnement WILEY pour l'année 2025 dans le cadre du groupement de commande porté par l'ABES conformément aux termes de la convention GC-194 est adoptée.

Article 2 : Le montant de l'adhésion pour l'année 2025 s'élève à 40 881,78 euros hors taxe.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance

La Présidente

Léo DAGORNE

Marie - Christine LEMARDELEY

